

Majeure en théologie

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES

Sommaire et particularités


NUMÉRO 1-885-2-0

CYCLE 1^{er} cycle

TITRE Majeure en théologie
OFFICIEL

TYPE Diplôme

CRÉDITS 60 crédits

 Admission à l'automne, l'hiver et l'été

 Capacité d'accueil non limitée

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

 Stages facultatifs

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

TGDE Institut d'études religieuses 514 343-7506
ier@umontreal.ca

Jean-François Roussel, responsable du premier cycle
514 343-7616
jean-francois.roussel@umontreal.ca

INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

Présentation

Étudier la théologie, c'est poursuivre une quête de sens, développer une « intelligence de la foi », explorer un champ d'études et de pratique dans toute sa richesse et sa diversité.

À l'Institut d'études religieuses, la majeure en théologie couvre les éléments fondamentaux de la théologie et une formation dans les différents secteurs de la discipline :

- fondements de la théologie chrétienne,
- étude de la Bible,
- éthique,
- théologie pratique.

Ces secteurs sont complétés par des cours en sciences des religions, et/ou des cours sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie et de sciences des religions, et des cours de langue pour les personnes qui le souhaitent.

Objectifs

Au terme de ce programme, l'étudiant aura couvert les éléments fondamentaux de la théologie et une formation dans les différents secteurs de la discipline. Il aura aussi complété cette formation par un apport en sciences des religions, de même que par des cours de langue si désiré.

Forces

- Une formation théologique de base, dans une perspective chrétienne, pluraliste et critique, soucieuse de pertinence culturelle;
- Des apports interdisciplinaires de sciences humaines et sociales pertinentes;
- Un enseignement en collaboration avec l'Institut de pastorale des dominicains;
- La possibilité d'intégrer des cours de langue dans le cursus.

Perspectives d'avenir

Pour avoir une idée détaillée, mais non exhaustive, des perspectives d'avenir dans le domaine des études religieuses, consultez ce document.

Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- ANIMATEUR(-TRICE) DE PASTORALE
- MINISTRE DU CULTE
- THÉOLOGIE(NE)
- ANIMATEUR(-TRICE) DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE
- AUMÔNIER(-IÈRE)
- PROFESSEUR(E) EN ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
 - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
 - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
 - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes : il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

Remarques

- Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.
- Le candidat qui n'est pas encore certain de son orientation, soit sciences des religions ou théologie, est invité à s'inscrire d'abord à la mineure en études religieuses, puisque ce programme est conçu pour explorer l'ensemble de la discipline. Par la suite, les 30 crédits de la mineure seront transférés dans le programme choisi par l'étudiant: majeure en sciences des religions; majeure en théologie; baccalauréat en études religieuses, option sciences des religions; baccalauréat en études religieuses, option théologie.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services

sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 15 août 2021 au 1^{er} août 2022
- **Automne 2023** (à compter du 15 août 2022)
 - Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1^{er} mars 2023** ?
 - Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1^{er} février 2023** ?
 - Candidats avec des études hors Québec : **1^{er} février 2023** ?

Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 1^{er} décembre 2022

Été

- **Été 2023:** Du 1^{er} novembre 2022 au 1^{er} avril 2023

Structure du programme (1-885-2-0)

Version 08 (A19)

La majeure comporte 60 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
REL 1500	Introduction à la théologie	3.0J
REL 1900	Approches et outils en études religieuses	3.0J

Bloc 70B Fondements théologiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0	REL 2610	Jésus et l'émergence du christianisme	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0	REL 3600	Dieu: histoire, concept, expérience	3.0S
REL 2520	Interprétation, Bible et théologie	3.0S			

Bloc 70C Champ de spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0	REL 2730	La Torah, cœur de la Bible hébraïque	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0S	REL 2731	Les prophètes	3.0
REL 2620	L'Église	3.0J	REL 2991	Théologie IPD 1	3.0
REL 2630	Christianisme et spiritualité	3.0	REL 2992	Théologie IPD 2	3.0J
REL 2670	Souffrances et question du mal	3.0J	REL 2993	Théologie IPD 3	3.0J
REL 2700	Les évangiles	3.0J	REL 2994	Théologie IPD 4	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0	REL 3630	Sacrements et ritualité chrétienne	3.0
REL 2720	La tradition paulinienne	3.0			

Bloc 70D Transversalités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0	REL 3800	Praxéologie	3.0J
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0	REL 3900	Intégration Cultures, sociétés et religions	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0	REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
REL 2402	Stage 1 : Exploration	3.0S	REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0J
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0	REL 3970	Question spéciale	3.0
REL 2920	Figures de la mystique	3.0	REL 3980	Questions spéciales 2	3.0J
REL 3402	Stage 2 : Intégration	3.0S			

Bloc 70E Formation complémentaire - Cours en sciences des religions

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0S	REL 2300	Science et religion de l'antiquité à la modernité	3.0
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0	REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0J
REL 1130	Histoire générale des religions	3.0	REL 2311	Religion et psychologie	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0	REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 1220	Introduction au christianisme	3.0	REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0J	REL 2350	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)	3.0S
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0J	REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0	REL 2370	Islamisme : dynamiques et enjeux transnationaux	3.0
REL 1320	Rites et symboles	3.0J	REL 2410	Religions, souffrance et guérison	3.0J
REL 1330	Religions et espace public	3.0J	REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
REL 1340	Religions, modernité et éthique	3.0J	REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0S
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0	REL 3221	Histoire du christianisme	3.0S
REL 2220	Le Talmud et le judaïsme rabbinique	3.0J	REL 3232	Soufisme, mystique de l'islam	3.0
REL 2231	L'islam au Québec et en Amérique du Nord	3.0	REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0
REL 2233	Pensée islamique, des origines à nos jours	3.0	REL 3310	Géopolitique des religions	3.0J
REL 2240	Hindouisme: religion et culture	3.0J	REL 3320	Migration et diversité religieuse	3.0J
REL 2250	Bouddhisme : religion et culture	3.0J	REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0J
REL 2255	Les religions du Japon	3.0J	REL 3350	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)	3.0
REL 2260	Sikhisme: religion et culture	3.0J	REL 3910	Écrits juifs et chrétiens anciens	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0	REL 3920	Religions et sexualité	3.0J
REL 2280	La Kabbale et la mystique juive	3.0	REL 3930	Féminismes et religions	3.0J
REL 2290	Ésotérisme occidental, moderne et contemporain	3.0			

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ARA 1901	Arabe 1 [niveau A1.1]	3.0J S	LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0S
ARA 1902	Arabe 2 [niveau A1.2]	3.0J	LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0S
ARA 1903	Arabe 3 [niveau A2.1]	3.0J	LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0J
ARA 1904	Arabe 4 [niveau A2.2]	3.0J	LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0J
ARA 1912	Arabe A1	3.0J S	LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0J
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0J	REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0J
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0S	REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0S			

Bloc 70G Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0J	PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0J
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0J	PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0S
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0J	PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0J
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0	SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0J
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0	SOL 2104	Relations ethniques	3.0J
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0J	SOL 2306	Sociologie des religions	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0	SVS 2378	Intervention communautaire	3.0J
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0S	SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0S
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0	VIO 2015	Résolution de conflits	3.0J
PHI 1400	Problèmes en éthique	3.0J	VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0S

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Psychoéducation	Mineure	30 crédits	1-210-4-0	Jour
Travail social - Campus Laval	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-5	Jour
Études religieuses	Mineure	30 crédits	1-885-4-0	Jour Soir
Études religieuses	Baccalauréat	90 crédits	1-885-1-1	Jour Soir

Règlement des études de 1^{er} cycle

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au Diplôme en théologie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.